

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} février 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Guillaume KLEINPETER et Melle Frédérique WEBER..

Membres excusés : MM URBANY, TROG et MME FISCHER.

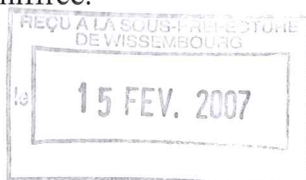
Invités excusés: MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU

6) Projet Jardin des Brumes : Débroussaillage de la zone de l'allée des merveilles.

La zone de la future « allée des merveilles » et ses alentours est actuellement composée par des prés, le Seltzbach, le sentier de peupliers (le long de la canalisation d'eau chaude) ainsi que des endroits légèrement boisés et embroussaillés. Les zones embroussaillées rendent l'endroit moins attractif du point de vue paysager. Et, un débroussaillage suivi d'un entretien des sols donnerait une vision d'aménagement future plus claire...

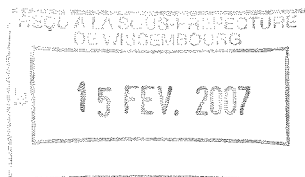
L'association d'insertion 'Réussir' s'est déclarée prête à assurer les travaux de débroussaillage avec une équipe de 5 personnes et d'un chef d'équipe, bûcheron professionnel, pour un coût de prestation de **130 € la journée** pour l'équipe. La durée des travaux est estimée à 25 jours. Des travaux de bûcheronnage et d'élagage sont également nécessaires avant, pendant et après le débroussaillage.

Pour ces travaux de bûcheronnage et d'élagage le coût d'intervention s'élèverait à **230 € la journée**, hors location d'un tracteur et d'une nacelle. La vente éventuelle de bois n'a pas pour l'instant pu être chiffrée.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **approuve cette opération,**
- **charge le Président et le Vice-Président Alfred STURM du suivi des travaux.**



Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 12 février 2007
Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

